



PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 mai 2016

Report de la date limite de dépôt du dossier PAC au 15 juin 2016



Pour permettre aux agriculteurs, ainsi qu'aux services apportant leur soutien (la direction départementale des territoires, la chambre d'agriculture, les centres de gestion, ...) de finaliser l'ensemble des dossiers PAC 2016 dans les meilleures conditions possibles, le ministre de l'agriculture et de la forêt a décidé, conformément à la réglementation européenne, de reporter la date limite de dépôt des dossiers PAC au 15 juin 2016.

La date limite de déclaration pour les aides bovines demeure fixée au 17 mai.

Pour cette campagne 2016, la déclaration sur internet est obligatoire et doit être effectuée **exclusivement** sur le site **TELEPAC** à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Attention : les déclarations au format papier ne sont plus acceptées.

Les services de la DDT répondent à toutes demandes de précision :

☎ 05 53 69 34 69

CONTACTS

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN

☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)